

Replantons le canal du Midi

Le Club des Entreprises Mécènes



VNF & le canal du Midi

Établissement Public Administratif du Ministère de la transition écologique, Voies navigables de France est l'opérateur national de l'ambition fluviale et répond, sur deux réseaux complémentaires : réseau transport et réseau tourisme ; à trois grandes missions de service public : promouvoir la logistique fluviale, concourir à l'aménagement du territoire et assurer la gestion globale de l'eau. Fort de plus de 4 000 personnels, VNF dispose d'un siège à Béthune (62) et de 7 directions territoriales dont celle du Sud-Ouest qui gère les travaux liés au projet de replantation du canal du Midi.



4 000

personnes mobilisés au service du fluvial



6 700 km

de fleuves, canaux et rivières canalisées



4 000

ouvrages d'art



40 000

hectares de domaine public fluvial

Voies navigables de France Sud-Ouest gère pour le compte de l'État le canal du Midi. Ce patrimoine historique, culturel et environnemental exceptionnel est un élément majeur du développement local et du tourisme fluvial, pédestre et cycliste de la Région Occitanie. Les voies navigables ont façonné les territoires de notre pays au fil des siècles. Elles constituent un patrimoine précieux par leur contribution au développement économique et leur rôle dans la préservation des espaces naturels. L'établissement agit au quotidien pour préserver ce patrimoine et assurer son développement au service de la compétitivité du transport et de la logistique. Il protège et entretient des voies et ouvrages parfois uniques au monde qui sont des composantes de l'attractivité touristique de nos régions, tel que le canal du Midi.





Entreprise responsable Rejoignez le club

HENRI BOUYSES
DIRECTEUR SUD OUEST VNF



Depuis plusieurs années, un champignon microscopique, le chancre coloré, décime les platanes du canal du Midi constituant cette voûte unique qui séduit et envoûte les touristes du monde entier. Face à la nécessité de remplacer une partie de son patrimoine paysager, le canal du Midi connaît actuellement une intense période de mutation à la fois pour des raisons environnementales mais aussi et surtout pour continuer à faire de ce trésor du Patrimoine Mondial de l'Humanité inscrit par l'Unesco, un pôle d'attractivité culturelle et touristique majeur.

C'est à partir de ce constat et, afin de transmettre ce patrimoine aux générations futures que VNF a lancé dès 2014 une démarche de mécénat pour accompagner les mutations de ce patrimoine architectural et paysager et répondre aux enjeux qui l'attendent.

Sur un rythme de près de 10 millions d'euros par an, le programme de replantation nécessite la mobilisation du plus grand nombre et notamment des acteurs privés. C'est pourquoi au-delà des soutiens individuels, VNF a choisi de s'associer aux entreprises territoriales particulièrement attachées à ce patrimoine et qui souhaitent avec nous en assurer la sauvegarde pour les générations futures.

Le Club des Entreprises Mécènes du canal du Midi est un acteur incontournable de ce programme avec plus de 60 entreprises de toutes tailles qui soutiennent ce projet environnemental. Les entreprises membres se retrouvent autour d'une ambition unique, garantir la replantation du canal du Midi au bénéfice du patrimoine, de l'environnement et de l'économie des territoires d'Occitanie. Un grand merci aux entreprises mécènes du canal du Midi. Je vous invite à découvrir notre action et à nous rejoindre.



Début 2021, après 7 années d'existence, la Mission Mécénat de Voies navigables de France a collecté, grâce à l'engagement individuel de milliers de donateurs et au soutien de nombreuses entreprises près de 7 millions € de dons (dont 5 millions € de la part du tissu économique régional et national). Cela démontre qu'ensemble – représentants du monde économique, citoyens, collectivités territoriales et État – nous savons agir en étroite collaboration au bénéfice de la préservation du patrimoine fluvial français.



NOS TÉMOIGNAGES



— Je veux rendre à mon territoire un peu de ce qu'il m'a donné

— Mon entreprise ne sera performante que si l'environnement dans lequel elle agit se porte bien

— Le mécénat est un outil qui me permet de contribuer au rayonnement de mon territoire

SOURCE ADMICAL



80% des entreprises qui réalisent des actions de mécénat le font à l'échelle territoriale. Si elles sont si nombreuses à agir localement, c'est parce qu'elles sont attachées au territoire dans lequel elles sont implantées, et soucieuses de son développement et du bien-être de ses habitants. Le mécénat leur permet de soutenir des organismes d'intérêt général qui œuvrent au quotidien pour le développement du bien commun. En participant à l'effort collectif, les entrepreneurs engagés détiennent un rôle clef et se mettent au service de toute une communauté



PIERRE AOUN
DIRECTEUR GÉNÉRAL LP PROMOTION



Soutenir la Mission Mécénat de VNF est une suite logique de l'engagement local du Groupe LP Promotion. Nous sommes très attentifs à l'aménagement du territoire et le canal du Midi est un élément emblématique de notre paysage que nous nous devons de préserver. En engageant l'entreprise, nous affirmons notre volonté de travailler dans la durée avec les équipes de la Mission Mécénat de VNF.

Le projet de replantation

du canal du Midi



Le canal du Midi, un ouvrage d'art universel inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité.

Construit sous le règne de Louis XIV par Pierre-Paul Riquet, le canal du Midi est l'une des réalisations les plus extraordinaires du génie civil moderne. Par l'ingéniosité de son système d'alimentation en eau d'abord, son envergure ensuite, et enfin l'ampleur des travaux réalisés en 14 ans seulement (1666 - 1681). Long de 240 km, il est l'un des plus anciens canaux encore en fonctionnement en Europe. Depuis 1996, l'inscription par l'UNESCO au patrimoine mondial confère au canal du Midi une valeur universelle exceptionnelle.

Le canal du Midi en danger, menacé par un mal incurable : le chancre coloré.

Le chancre coloré est une maladie provoquée par un champignon microscopique, qui s'attaque exclusivement aux platanes. Il se loge à l'intérieur de l'arbre, bloque ses canaux de sève et peut le tuer en seulement quelques mois. Sa propagation est principalement due aux activités humaines. Le long du canal, l'épidémie est favorisée par l'eau et les bateaux qui multiplient les blessures aux racines lors des amarrages. Il n'existe malheureusement aucun traitement préventif ou curatif.



Diverses recherches, conduites notamment par l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) ont échoué à combattre la maladie chimiquement ou biologiquement. Ainsi à ce jour, il n'existe qu'une solution pour l'endiguer : **abattre et brûler les arbres touchés et replanter de nouvelles essences qui ne peuvent être attaquées par le chancre coloré, sélectionnées pour leur hauteur de tige et leur capacité d'ombrage (chêne chevelu, micocoulier, érable plane, tilleul à petites et grandes feuilles, charme houblon et peuplier blanc).**

Les 3 dimensions du projet



1

L'abattage et la replantation, l'urgence absolue pour éviter les accidents (chutes de branches, ralentir la propagation de la maladie et restaurer l'image du canal du Midi)



2

La restauration des berges, les racines centenaires participent au maintien du canal, avec leur disparition il devient essentiel de les consolider.



3

La protection de la biodiversité afin d'impacter le moins possible les diverses espèces concernées, deux périodes d'abattage ont lieu : après les grands froids et à la fin de l'été. Durant ces abattages un repérage d'arbre à cavité est réalisé et un sauvetage si nécessaire d'animaux, suivi de l'installation de nichoirs.

Les enjeux du canal du Midi

Replanter les berges répond à la **nécessité de remplacer une partie du patrimoine paysager**. C'est aussi un impératif pour **continuer à faire de ce trésor un pôle culturel et touristique majeur pour notre pays**.

Un patrimoine paysager : la voûte arborée emblématique

42 000 Platanes bordaient le canal ; les plantations d'alignement rehaussées par la monumentalité des platanes datent de la première moitié du XIX^e siècle et perpétuent l'art d'aménagement à la française. Un élément essentiel de la qualité architecturale et paysagère de ce site unique.

Un impact écologique et technique

La voûte arborée des platanes permet de **réduire de près de 80% l'évaporation de l'eau en été, maintenant ainsi un « microclimat »**. Les racines assurent la stabilité des berges et digues et purifient l'eau en captant les polluants. Les ramures participent à freiner les vents, à retenir l'humidité de l'air et interviennent dans la régulation du climat. **Les arbres représentent un habitat majeur pour la biodiversité locale**.

Le rayonnement d'un territoire

L'enjeu est également économique. **Chaque année, le canal du Midi attire près d'1,5 millions de visiteurs, dont une large clientèle étrangère**. Près de 50 000 personnes y naviguent, représentant ainsi 30% du trafic touristique fluvial national. **Près de 350 entreprises et 2 000 emplois dépendent directement des activités liées au canal** : restauration, hôtellerie, location de bateaux... Autant de retombées économiques majeures pour les territoires, qui rendent indispensable de replanter les berges du canal du Midi.



La biodiversité

280

espèces animales

60

espèces végétales

Le canal du Midi

1,5 M

de visiteurs

350

entreprises

2 000

emplois

Le club des entreprises mécènes du canal du Midi

Un projet ambitieux pour relever ce défi

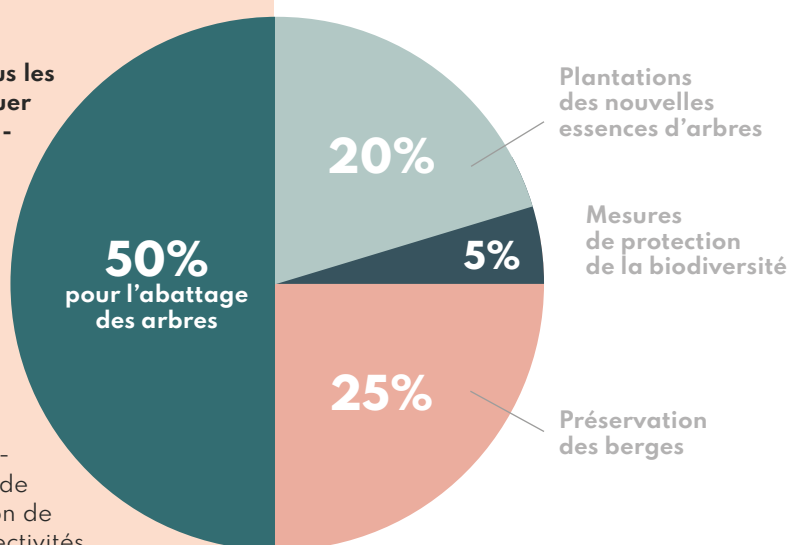
La mise en œuvre du programme de sauvegarde du canal du Midi représente un budget annuel moyen d'environ 10 millions d'euros, répartis chaque année selon les besoins :

Le Club a pour vocation de fédérer tous les acteurs économiques souhaitant contribuer à la préservation du canal du Midi, symbole patrimonial, environnemental et économique de la Région Occitanie.

Préserver le canal du Midi est un projet tout aussi pharaonique que sa construction au XVII^e siècle. À l'époque l'impôt et la puissance royale avaient permis, non sans mal, à Pierre-Paul Riquet de terminer son œuvre.

Le programme de replantation nécessite un budget moyen de travaux de près de 10 millions d'euros par an. Si la mobilisation de l'État est pleine et entière aux côtés des collectivités territoriales, elle n'est pas suffisante pour redonner au canal du Midi sa beauté paysagère : il est indispensable que le tissu économique s'implique.

C'est pourquoi, fin 2013, des entreprises régionales ont décidé de s'unir et d'avoir un impact environnemental fort dans un contexte de développement durable de leurs activités (RSE). L'enjeu est double: préserver l'environnement d'un des joyaux touristiques et économiques d'Occitanie et transmettre aux générations futures l'un des plus anciens canaux encore en activité en Europe, inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité en 1996.



Jusqu'à 2 000 arbres replantés par an



1 350 nichoirs posés depuis le début du projet



33 km de berges rénovées



SYLVAIN VIDAL
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL DU GROUPE EDF EN OCCITANIE



La Fondation groupe EDF avec son combat « Agissons pour des territoires solidaires » soutient grâce au mécénat territorial des projets de préservation, d'adaptation, de restauration des espaces naturels et des initiatives pédagogiques autour du réchauffement climatique. Trouver les solutions à l'échelle locale pour conserver et restaurer la biodiversité du canal du midi tout en sensibilisant les jeunes à sa richesse s'inscrit parfaitement dans notre action, et c'est tout naturellement que nous avons intégré le club des entreprises mécènes et accompagné le programme de sauvegarde de ce patrimoine emblématique de notre belle région occitane.

6 bonnes raisons de devenir mécène



01

Renforcer la visibilité de votre entreprise et son ancrage territorial en l'associant à un site emblématique de la Région Occitanie.

Selon votre niveau d'adhésion, vous profitez des retombées médiatiques liées à la promotion du programme de replantation du canal du Midi :

- Relations presse dédiées (conférences, communiqués, etc.)
- Actions de communication auprès du grand public

02

Contribuer à la responsabilité sociale de votre entreprise (RSE) et faire des enjeux sociétaux de demain votre implication d'aujourd'hui.

Mon entreprise ne sera performante que si l'environnement dans lequel elle agit se porte bien.

03

Appartenir à un réseau de décideurs impliqués tout en partageant vos enjeux avec les représentants de l'État et des collectivités territoriales.

Vous bénéficiez d'échanges privilégiés avec Voies navigables de France et ses partenaires : ministères, collectivités territoriales, fédérations professionnelles de l'industrie touristique, fluviale, grands donateurs, etc.

04

Fédérer vos collaborateurs autour d'un projet citoyen et écoresponsable

Confortez le sentiment d'appartenance de vos salariés.

- Vous communiquez en interne sur l'impact de votre soutien (ancrage territorial, enjeux environnemental et patrimonial)
- Selon votre niveau d'adhésion, vous profitez d'un accès privilégié à certains lieux emblématiques sur le canal pour l'organisation d'événements privés

05

Bénéficier de contreparties originales en lien avec le montant de votre don

Rendez visible votre action de mécénat et participez à des événements conviviaux et originaux le long du canal du Midi en présence d'acteurs institutionnels.

06

Compter sur une déduction fiscale avantageuse

Établissement public sous tutelle du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Voies navigables de France est habilitée à recevoir les dons des personnes physiques et morales,

- Vous pouvez déduire 60 % du montant du don de votre impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires
- Dans le cadre légal de la fiscalité du mécénat, vous bénéficiez également de contreparties à hauteur de 20 % du montant de votre don.
- Exemple : une adhésion annuelle « bronze » de 5 000 € ouvre droit à une réduction fiscale de 3 000 euros et revient finalement à... 2 000€.



Comment nous soutenir et rejoindre le club ?



Le Club des entreprises mécènes du canal du Midi est ouvert à toutes et à tous, quel que soit la taille de la société et son secteur d'activité.

Plus de 60 mécènes soutiennent le projet de replantation du canal du Midi.

5 niveaux de soutien sont proposés, à partir d'un montant minimum de don annuel de 3 000 € par an (coût réel après défiscalisation : 1 200 €).

CATÉGORIE DE DON	MONTANT ANNUEL DU DON	COÛT RÉEL APRÈS DÉDUCTION FISCALE	CONTREPARTIES
AMI	3 000 €	1 200 €	Mise en visibilité de l'entreprise et informations sur le projet de replantation
BRONZE	5 000 €	2 000 €	Découverte du canal du Midi
ARGENT	10 000 €	4 000 €	Événement partagé
OR	20 000 €	8 000 €	Événement privilège
PLATINE	30 000 € et +	12 000 € et +	Contreparties personnalisées

Plusieurs solutions de soutien existent :

- Don pur
- Produit partage
- Finance solidaire
- Don sur salaire
- Challenge interne
- Autres...

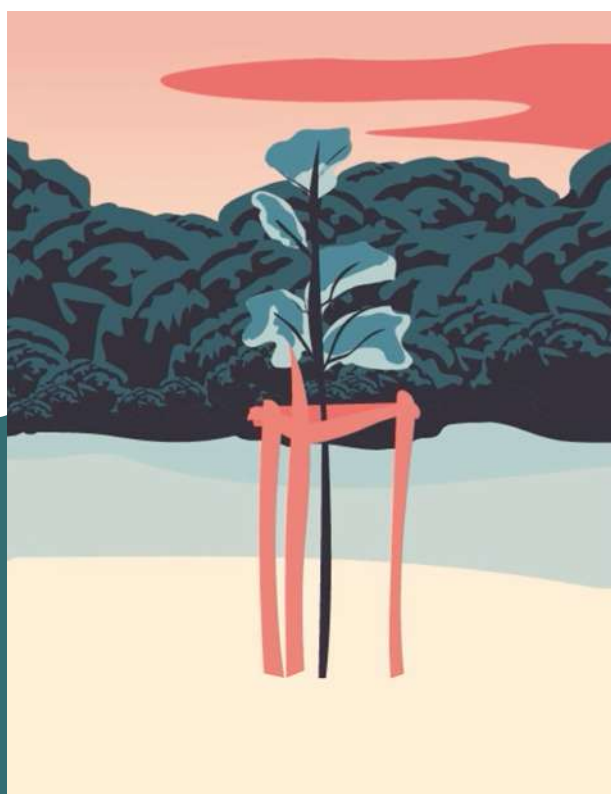
L'équipe Mécénat est à votre écoute pour concrétiser le partenariat qui vous ressemble.

Un don de 150 euros
 1 plant d'arbre acheté pour le canal du Midi



À l'instar de notre mécène Promomidi, promoteur immobilier qui reverse 150€ de don pour chaque appartement vendu.

15 000 euros de dons = 100 plants d'arbres achetés





“

PIERRE-JEAN REY
DIRECTEUR DES RELATIONS EXTÉRIEURES GROUPE PIERRE FABRE



Présents dans plus de 110 pays avec près de 10 000 collaborateurs, les laboratoires Pierre Fabre conjuguent développement économique et développement local chaque fois qu'il le peut. Entreprise fière de ses racines et particulièrement sensible au rôle du canal du Midi dans la préservation de la biodiversité, c'est naturellement que nous avons souhaité accompagner ce projet ambitieux de replantation. Le canal du Midi fait incontestablement partie du patrimoine de notre Région, contribuant ainsi au rayonnement de l'Occitanie. Il nous faut tous nous mobiliser pour le protéger et le valoriser.



Agissons ensemble

Rejoignez le Club des Entreprises
Mécènes du canal du Midi

www.replantonslecanaldumidi.fr

Julie Birs

Responsable Club des entreprises
Mécènes du canal du Midi

Tel. 05 61 36 24 96
Port. 07 64 56 31 42
julie.birs@vnf.fr

Mission Mécénat,
Voies navigables de France

2, Port Saint-Étienne
31073 Toulouse Cedex 7